

**REPONSE DE**

**Monsieur Philippe COIGNARD**  
Directeur



CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL  
FREJUS SAINT-RAPHAEL

*Le Directeur,*

Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
17 rue de Pomègues  
13295 MARSEILLE Cedex 08

Référence à rappeler :  
DIR/2007/381/PhC/PM

V/Ref.: Greffe/IC n°3056

Fréjus, le 27 décembre 2007

Monsieur le Président,

Par lettre du 28 novembre 2007, vous avez porté à ma connaissance les « observations définitives » de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus/Saint-Raphaël à partir de l'exercice 1995.

Un examen attentif de ces observations m'a montré qu'il avait été largement tenu compte des précisions et remarques que j'avais apportées, à la fois dans mon courrier du 11 juillet 2007 et lors de mon audition à la Chambre le 22 octobre.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Le Directeur,

Ph. COIGNARD

